



Mairie de SAINTE CATHERINE  
58 Rue de Châteaueux  
69440 SAINTE CATHERINE

-----  
**Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 24 Novembre 2023**  
-----

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 24 Novembre, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA **COMMUNE DE SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué à 20h30, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2023

**PRESENTS** : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Patrice GRANGE, Adrien JACQUET

**EXCUSEES** : Joëlle MASSE donne pouvoir à Lucien DERFEUILLE, Séverine LE SCOUR SOTIN

**ABSENTS** : Christophe DUMAS, Ghislaine DIDIER

**Secrétaire de séance** : Adrien JACQUET

Monsieur Serge GOUTAGNY et Monsieur Gilles GAUDIN présentent l'organisation des championnats de France Quadrettes et triplettes 2024 au secteur Bouliste des Monts du Lyonnais, du 19 au 21 juillet 2024.

Après désistement de la ville de Toulouse, le club de Sainte-Catherine s'est porté volontaire pour organiser le championnat de France 2024 de boules lyonnaises avec l'aide des clubs de Saint Symphorien sur Coise et de Saint Martin en Haut.

1856 joueurs sont inscrits et seront répartis sur trois sites et 120 jeux : 640 joueurs à Sainte Catherine, 640 joueurs à Saint Symphorien Sur Coise et 576 joueurs à Saint Martin En Haut.

Sur la commune de Sainte-Catherine 36 jeux seront nécessaires, les 16 jeux du terrain de boules ainsi que la création de 32 jeux supplémentaires sur le terrain en gore du stade de foot. Un poste de secouriste ainsi que toilettes supplémentaires seront installés grâce à des bungalows sur la place devant l'école publique. Il est nécessaire de trouver 400 places de stationnement. Environ 640 repas seront servis le vendredi midi et 500 le samedi midi.

1400 hébergements ont dû être recensés sur l'ensemble des monts du lyonnais afin de pouvoir garantir la bonne tenue de l'épreuve.

Le blogue S24 permettra de suivre l'évolution du projet.

Un film promotionnel d'une durée de 3 minutes a été tourné et sera diffusé sur les réseaux sociaux.

Présentation du budget prévisionnel d'un montant de 210 000.00 €.

Monsieur Serge GOUTAGNY demande l'aide des associations de la commune afin de les aider à assurer une très bonne organisation et gestion des championnats de France 2024 de boules lyonnaises. Celles-ci pourraient percevoir une contribution financière en échange de l'aide rendue.

21h30 début du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Adrien JACQUET est désigné secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- Délibération n° 2023-052 : Approbation de la convention de participation aux frais du RASED des Monts du Lyonnais 2024 à 2026
- Délibération n° 2023-053 : Retire et remplace Décision Modificative n°2 budget communal 2023
- Délibération n° 2023-054 : Demande de subvention AMAD 2023
- Délibération n° 2023-055 : Approbation de la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux
- Délibération n° 2023-056 : Mise en non-valeur factures Garderie
- Délibération n° 2023-057 : Approbation attribution subvention amendes de police année 2023
- Délibération n° 2023-058 : Approbation de la convention de partenariat 2023 financement système de

détection et de lutte contre la grêle

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2023.

### **Délibération n° 2023-052 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DU RASED POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026**

Monsieur le Maire présente le projet de convention de participation aux frais du Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté – RASED pour les années 2024, 2025 et 2026.

19 communes des Monts du Lyonnais sont adhérentes au RASED pour leur école publique en 2023. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement sur le territoire de la CCMDL a été validé par l'Inspection de l'Education Nationale à hauteur de 5 303.00 €.

Afin de simplifier la gestion du RASED, la Commune de Saint Martin en Haut versera l'intégralité de la subvention au RASED et récupèrera auprès des autres communes leur contribution en proportion des effectifs de leur école primaire publique, soit pour la commune de Sainte Catherine : 51.00 € pour 51 élèves.

Vu la convention,

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur cette convention.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE à l'unanimité** la convention de participation aux frais du RASED pour les années 2024, 2025 et 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.
- **VERSERA** la somme correspondante à sa contribution soit 51.00 €
- **PREND ACTE** que cette convention, dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération, se terminera le 31 Décembre 2026.

### **Délibération n° 2023-053 : RETIRE ET REMPLACE DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNAL 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Valérie THOLY, comptable du trésor, a dû rejeter la délibération n° 2023 – 047 : Décision Modificative n°2 car celle-ci est déséquilibrée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de débits et crédits sur la section d'investissement pour faire face à une opération non prévue lors de l'élaboration du Budget Primitif :

Opération : Remplacement des vitraux de l'église de SAINTE-CATHERINE, montant des travaux TTC : 36 240.00€.

Monsieur le Maire propose les mouvements suivants :

1. Section d'Investissement :

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		+ 36 240.00€
13	1328	Subvention d'investissement - Autres	+ 31 286.00€	
020	020	Dépenses Imprévues d'investissement		- 4 954.00€

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE à l'unanimité** de valider les mouvements tels que décrits ci-dessus.

### **Délibération n° 2023-054 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMAD ANNEE 2023**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une subvention pour l'année 2023 de la part de l'AMAD et rappelle les critères d'attribution décidés par la commission finances pour les associations extérieures à la commune :

- L'association doit se situer dans les départements du Rhône ou de la Loire et être cantonale
- Les habitants de la commune bénéficient du service
- La taille de l'association, la commune privilégie les associations à taille humaine
- Les associations œuvrant dans la santé et l'alimentaire
- Ecole : 50.00 € par élève de la commune
- 500.00 € Maximum sur l'année
- Exception pour l'aide internationale si l'association permet aux gens de développer leur pays.

L'activité de l'association sur la commune se décompose comme suit sur l'année 2022 :

2700 heures de service d'aide à domicile pour les 14 bénéficiaires, ainsi que 5 bénéficiaires de portage de repas, et enfin 4 personnes ont profités de trajets de transport accompagné.

L'AMAD sollicite une subvention d'un montant de 1270.00 €

En raison du fort investissement de l'association sur le territoire de la Commune, la commission finance informe le Conseil Municipal que le montant maximum attribué à une association extérieure peut être dépassé.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 1 321.00 € avait été versé à l'AMAD en 2022 sur l'activité 2021.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE à l'unanimité** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 270.00 € pour l'année 2023 à l'AMAD.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires.

**Ces dépenses** seront affectées à l'article 6574.

### **Délibération n° 2023-055 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX – IMMOBILIERE RHONE-ALPES**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention entre la Commune de Sainte Catherine et l'organisme bailleur IMMOBILIERE RHONE-ALPES représenté par Madame Anne WARSMANN, en qualité de Directrice Générale.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion en flux des réservations communales. Les objectifs inscrits dans la présente convention doivent permettre le relogement des publics cible définis à l'article 4 tout en préservant la mixité sociale et l'équilibre des territoires.

La commune de Sainte Catherine était réservataire de 2 logements au 31/12/2021.

Propose de compléter l'article 4 qui définis les publics cibles : Avec enjeu de maintenir les cellules familiales, notamment les jeunes actifs en décohabitations – publiques non dépendant des transports en commun.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE l'unanimité**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention
- **De COMPLETER** l'article 4 qui définis les publics cibles : Avec enjeu de maintenir les cellules familiales, notamment les jeunes actifs en décohabitations – publiques non dépendant des transports en commun.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Elle se renouvelle par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties

### **Délibération n° 2023-056 : CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR - BUDGET COMMUNAL 2023**

Monsieur le Maire demande l'admission en non-valeur de la liste donné par la SGC de Givors suivante :

**Numéro de la liste** : 6758540133

2020 R-46-1939 : DURAND Anne Marie : Montant : 18.00 €

2020 R-47-1969 : DURAND Anne Marie : Montant : 8.00 €

TOTAL 26.00 €

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DEMANDE à l'unanimité** l'admission en non-valeur la liste ci-dessus n°6758540133 d'un montant total de 26.00 €

### **Délibération n° 2023-057 : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2023**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 8 951.00 € a été attribuée à la commune par le Conseil Général du Rhône concernant les projets ci-dessous dans le cadre de la répartition 2023 du produit 2022 des amendes de police :

1. Travaux de création d'un trottoirs « Rue de Châteauvieux » pour un montant de 13 205.00€ HT
2. **Reprise de la signalisation au sol pour un montant de 4 695.79€ HT**

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ACCEPTE à l'unanimité la subvention de 8 951.00 €** accordée par le Conseil Départemental du Rhône concernant les travaux de création d'un trottoirs « Rue de Châteauvieux » ainsi que la reprise de la signalisation au sol, dans le cadre de la répartition 2023 du produit 2022 des amendes de police.
- **S'ENGAGE** à effectuer les travaux.

## **Délibération n° 2023-058 : APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF PARAGRELE SUR LE TERRITOIRE MONTS DU LYONNAIS 2023**

Monsieur le Maire indique que le dispositif paragrêle mise en place en 2019 est reconduit pour 2023, afin de protéger les exploitations agricoles, mais également les habitations. Le Président de la CCMDL, le Président du Département, la chambre d'agriculture, le député et les différents partenaires se sont mobilisés sur le terrain suite aux nombreux dégâts.

Le dispositif est composé de radars météorologiques, couplé à des tirs de ballons à l'hélium remplis de sels hygroscopiques, afin d'intervenir directement sur les nuages porteurs de grêle.

Ce dispositif a été expérimenté sur le territoire des monts-du -lyonnais,

Monsieur le Maire propose une prise de participation au dispositif paragrêle à hauteur de 0.37€ par habitant soit un coût pour la commune de SAINTE-CATHERINE de 364.82€ (0.37€ \* 986 habitants)

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat pour le financement du système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE à l'unanimité** de fixer la participation de la commune de SAINTE-CATHERINE à 0.37€ par habitant soit 364.82€ par an pour 2023.
- **APPROUVE à l'unanimité** la convention de partenariat pour le financement du système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

### **Questions diverses**

- Sainté-Lyon : dernières mises au point concernant la répartition des bénévoles sur les différents points de contrôles, il y aura une personne de plus par association. Les gendarmes ne seront pas présents.
- Stationnement parasite : l'AX rouge en stationnement sur le parking des commerces sera mise en fourrière.
- Construction sans autorisation les Broussards : La construction et l'agrandissement d'une petite maison ont été faite sans autorisation d'urbanisme, celle-ci est en vente mais n'est pas raccordée à l'eau potable. La commune souhaiterait faire préempter la SAFER afin de détruire le bâtiment.
- Association Mac Maël Agri : Informations sur l'évolution des projets.
- GEMAPI : Présentation du rapport d'activité 2022
- Camping : Trois candidats se sont manifestés afin de pouvoir acquérir le camping municipal. Le Conseil Municipal est toujours d'accord pour vendre le camping et doit définir les conditions de vente. Une estimation réalisée par une agence immobilière sera transmise prochainement en mairie.
- Trail hivernal des coursières : l'épreuve se tiendra le 14 janvier 2024. Un élu se rendra à la remise prix.
- Information Danone champions tour : Partenariat des jeux olympiques et paralympiques 2024, il passera sur la commune de Sainte Catherine le 11 mars 2024 de 10h30 à 12h30. Le Conseil Municipal s'oppose à son passage afin de signaler le faible coût d'achat du lait aux agriculteurs.
- Vente hangar Maisonneuve : Une offre à hauteur de 125 000.00€ pourrait être envisagée.

### **Tour de table**

#### **Joël BOURGEOIS :**

**Nid de frelons asiatique :** Le GDS est intervenu le vendredi 24 novembre sur demande de la mairie pour détruire un nid de frelons asiatiques situé sous le chemin prompt, dans un arbre à 23 mètres de hauteur.

#### **Lucien DERFEUILLE :**

**Hameau de Chavassieux :** Le bornage se tiendra le mardi 05 décembre 2023 le matin. Réalisation du document d'arpentage.

**Terrain communal :** Monsieur GAUTHIER souhaite acheter un terrain communal situé au lotissement le petit verger.

#### **Gaëlle GUYOT-MICHEL :**

**Bulletin municipal :** Sa préparation avance bien, la distribution est envisagée pour le 15 janvier 2024.

**Thierry DAYDE :**

**Commission Culture CCMDL :** Le concours photo sur la valorisation du patrimoine est terminé. Il y a eu beaucoup de photos réalisées sur la commune. Une exposition sera organisée ainsi qu'une tournée dans chaque bibliothèque, exposition à la bibliothèque de Sainte Catherine en novembre 2024.

**La Fabrik :** Le festival un mouton dans le ciel se tiendra courant avril 2024.

Conseil de développement : Recherche des bénévoles et des élus.

**USDM :** L'association souhaite récupérer le local jeune pour pouvoir stocker du matériel.

**SYTRAL :** Réunion le mercredi 29 novembre 2023.

**Réunions**

Prochain Conseil municipal

Adjoint

Com Urbanisme

Vendredi 22/12/2023 à 20h30

Mercredi 12/12/2023 à 18h00

Lundi 27/11/2023 à 20h00

Fin de séance à 23h45

Le secrétaire de séance

Le Maire

Adrien JACQUET

Pierre DUSSURGEY

Publié sur le site internet de la commune le :

Affiché le :